

LA PROMESSE SCOUTE CHEZ LES ADULTES

Informations à l'usage des candidats à la promesse
(animateurs ou gestionnaires)



Les Scouts du District de l'Original
(Rimouski) inc.

Mars 1996

L'ENGAGEMENT DE L'ADULTE, ANIMATEUR OU GESTIONNAIRE

Le sens de l'engagement:

L'engagement de l'adulte est la démarche par laquelle il se joint au mouvement tout en acceptant d'en respecter les règles, lois et règlements, d'en propager les valeurs et de contribuer à son développement.

Cet engagement des adultes se divise en deux volets distincts:

1) L'Adhésion: C'est la démarche civile au terme de laquelle tout adulte arrivant dans le mouvement accepte d'en respecter les règles et d'avoir une conduite et un comportement qui ne puissent être d'aucune manière préjudiciables au scoutisme. Cette démarche inclut diverses phases, allant de l'examen de la candidature et de l'information du candidat jusqu'à la signature du formulaire d'adhésion tant par le candidat que par l'Association des Scouts du Canada (ASC). Cette démarche est complétée dans un court délai de deux à trois semaines après l'arrivée de l'adulte.

2) La Promesse: Modelée sur l'engagement des jeunes, la promesse de l'adulte, animateur ou gestionnaire, se fonde sur des principes d'honneur, de loyauté et de respect de la Loi et de l'idéologie scout. Les adultes la prononcent habituellement après avoir expérimenté la manière de vivre scout durant une certaine période allant de deux à trois mois après leur adhésion.



LA PROMESSE

À quoi un adulte s'engage-t-il en faisant sa promesse ?

Il s'engage personnellement à vivre selon la Loi et les valeurs scout, telles qu'elles sont exprimées dans la philosophie de vie proposée par Baden-Powell (B.-P.). Tous les scouts du monde font donc une promesse fondée sur trois principes: le devoir envers Dieu (la foi), envers soi-

même (la confiance) et envers autrui (l'amitié). La vie spirituelle, dans le scoutisme, est un esprit et une manière d'être qui donnent un sens à la vie. Un des moyens d'y arriver est de faire sa B.A. (bonne action) chaque jour, *tout en essayant de quitter la terre en la laissant un peu meilleure qu'on ne l'a trouvée* (dernier message de B.-P.).

FACE À CEUX QUI FONT LEUR PROMESSE, LE MOUVEMENT S'ENGAGE:

- À recevoir, puis reconnaître officiellement la promesse de l'adulte par un *Certificat de Promesse* signé par le Commissaire de District.
- À offrir un cadre de vie, avec un ensemble de valeurs à promouvoir et à vivre quotidiennement:
 - * principe d'honneur, de loyauté, de respect de la loi scout;
 - * être responsable ("Être Prêt!" et "Faire de son mieux!");
 - * rendre service (la B.A. quotidienne);
- À offrir un lieu d'appartenance, de vie d'équipe, avec un réseau de relations fraternelles et d'amitiés, tant au niveau local (groupe, unités) qu'à celui du District, de la Fédération, du National ou du Mondial scout.
- À offrir un cadre de fonctionnement et une méthodologie spécifique, par groupes d'âge, en vue de l'éducation, de la croissance et de l'autonomie du jeune.
- À renforcer positivement et à soutenir l'adulte dans sa croissance, sa progression et son développement personnels, tout en respectant ses intérêts, ses capacités et sa disponibilité.
- À soutenir de multiples manières l'adulte dans l'exercice de ses responsabilités au sein du Mouvement par des publications diverses et régulières, par des sessions de formation méthodologiques ou techniques, des activités de ressourcements, de perfectionnement, d'animation, d'information.
- À encourager l'adulte à entrer dans un processus de formation permanente et continue, pour qu'il acquière de la compétence dans l'animation des jeunes et la gestion du mouvement.



- À reconnaître de manière concrète, par des décorations, des badges, des reconnaissances de compétences, des attestations diverses, la valeur de la personne dans la formation qu'elle a suivie, dans les techniques acquises, dans les services rendus.
- À se tenir à jour et à suivre l'évolution et les besoins des jeunes et de la société.
- À sanctionner, éventuellement, tout sérieux manquement d'un adulte face à ses engagements.
- À offrir un renouvellement et un prolongement de la promesse (réengagement) par la Totémisation.
- À prendre toutes les mesures requises et possibles pour s'acquitter de ses devoirs et de ses engagements face à l'adulte.

POLITIQUES DU DISTRICT RELATIVES À LA TENUE DE LA PROMESSE

Promesse dans le groupe ou l'unité:

- Requiert la présence obligatoire d'un représentant ou délégué de district.
- Doit toujours être précédée d'une Veillée d'Armes.
- Se fait selon un cérémonial uniforme proposé par le District ou l'ASC.

Au District:

- Une cérémonie de promesses, animée par une équipe du District, est organisée une fois par année; elle est précédée d'une Veillée d'Armes.⁽¹⁾

Qui peut faire sa Promesse:

- Tout adulte qui agit comme animatrice, animateur ou gestionnaire à l'intérieur d'un groupe scout.

Critères d'admissibilité:

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Avoir participé régulièrement aux activités de l'unité ou du conseil de gestion sur une période d'au moins deux ou trois mois et désirer continuer.

¹ Voir le document de référence du District de l'Original sur la Veillée d'Armes et la Promesse.

Conditions requises:

- Avoir démontré que l'on connaît l'esprit du Mouvement et ses modalités de fonctionnement et que l'on s'emploie à les mettre en application.
- S'inscrire auprès du secrétariat du District si on désire faire sa promesse lors de la cérémonie organisée annuellement par le District.
- Être présent lors de la Veillée d'Armes et de la Cérémonie de la Promesse proprement dites.

LE PARRAIN

L'usage veut que l'adulte soit accompagné d'un parrain⁽²⁾ lors du cérémonial de la promesse. Voyons quel est son rôle.

L'engagement d'un adulte dans le mouvement scout est un geste public, et, comme tel, il appelle la reconnaissance de la part de témoins. Le parrain a donc pour fonction de représenter non pas l'autorité compétente qui reçoit la promesse, mais bien le fait que des milliers d'hommes et de femmes ont déjà adhéré au mouvement. C'est avec eux et devant eux que l'aspirant s'engage. Bref, la présence du parrain exprime qu'on ne peut pas être scout tout seul, à son goût, mais en groupe ou en société. Elle manifeste aussi que l'aspirant prend place au sein d'une fraternité qui est prête à l'appuyer dans sa décision d'œuvrer pour l'éducation des jeunes.



Ce rôle doit être exercé concrètement. Ainsi, la présence du parrain témoigne de la vivante fraternité scout. On choisira donc le parrain parmi les adultes qui, dans l'entourage de l'aspirant, incarnent avec conviction et fidélité les idéaux de Baden-Powell. Comme les jeunes constituent la raison d'être de l'engagement de l'adulte, et non pas un soutien dans sa participation au sein du scoutisme, un jeune ne sera pas parrain lors d'une promesse d'adulte. Le parrain ou la marraine a ordinairement un office particulier à remplir pendant le cérémonial

de la promesse. Dans certains cérémonials, on lui voit confiée la tâche de présenter l'aspirant à la personne déléguée pour recevoir la promesse.

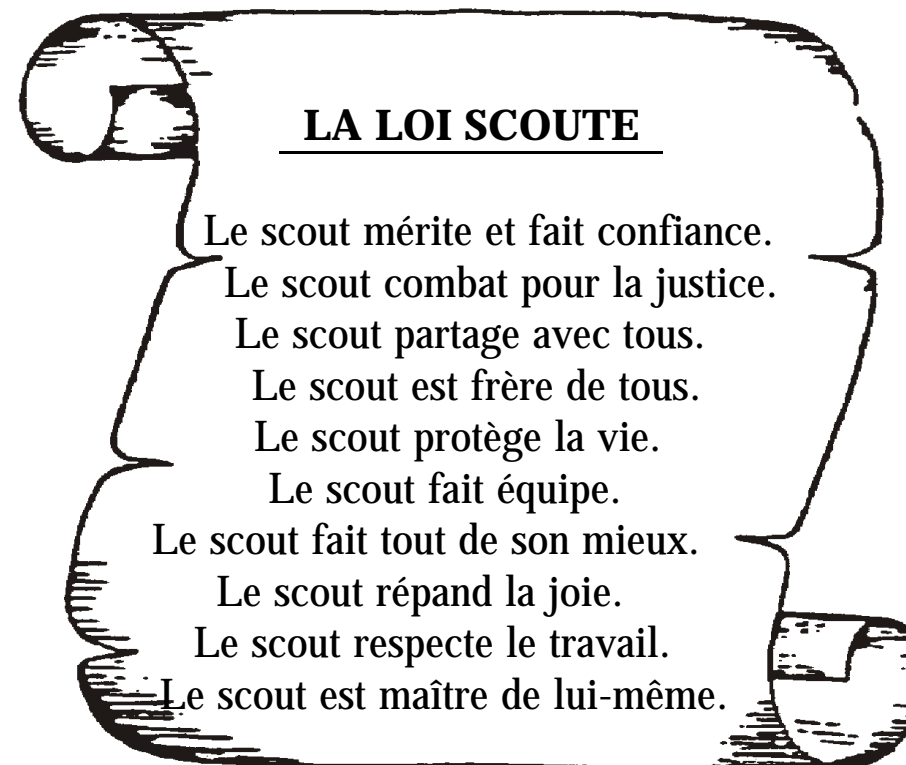
² Par le terme «parrain», nous entendons tout adulte homme ou femme qui accompagne l'aspirant à la promesse. La forme masculine ne sert qu'à alléger le texte.

Dans tous les cas, il est également souhaitable que le parrain accompagne l'aspirant dans les diverses étapes en vue de la promesse. Ce faisant, le parrain accepte de témoigner de sa façon de vivre l'idéal scout. Sûrement, il s'agit là du plus beau service qu'il puisse rendre à son «filleul», en contribuant ainsi à soutenir l'engagement de ce dernier au service des jeunes.

QUAND VIENT LE TEMPS DE LA PROMESSE...

La Loi scout

La Loi scout, formulée différemment selon les groupes d'âge, est le soutien de tout engagement dans le Mouvement, tout comme la Loi évangélique de l'amour est une force dans toute vie chrétienne.



La Veillée d'Armes

Il est essentiel d'avoir une préparation à la promesse. Il peut s'agir d'une Veillée d'Armes ou d'une soirée de réflexion autour d'une *Ori-gerbe*, par exemple celle destinée aux Aîné(e)s. La Veillée d'Armes est une occasion de réfléchir et d'échanger sur la Loi scout, le sens de l'engagement et les raisons de vouloir avancer dans le Mouvement, à la suite de Baden-Powell.

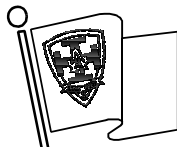


Le protocole de la Promesse

La Promesse est un geste officiel qui exige sérieux, respect et authenticité. Le cérémonial, qui requiert la présence de représentants officiels du Mouvement, sera empreint de simplicité et de signification. La Promesse doit se faire publiquement. Elle suppose un décorum où on retrouve certains symboles du Scoutisme dont, au moins:

- l'uniforme officiel, porté par le candidat et les représentants du Mouvement;
- le drapeau de l'ASC.

Les drapeaux locaux et autres symboles particuliers peuvent servir à l'ambiance, mais les signes d'appartenance et les symboles nationaux ont pré-séance.



Le texte de la Promesse

Ce texte doit être prononcé de mémoire (ou lu) à haute voix par le candidat adulte, en présence du représentant du District, en faisant le salut scout de la main droite, main gauche appuyée sur le drapeau.



Moi,, sur mon honneur, avec la grâce de Dieu, je m'engage à servir de mon mieux le scoutisme, à être toujours prêt à aider mon prochain et à observer la Loi scout. Je demande au Seigneur et à mes frères et soeurs de m'aider.

OU



Moi,, je m'engage à remplir de mon mieux mes responsabilités d'animateur (gestionnaire) et à aider les jeunes à faire de nouvelles découvertes et de nouveaux apprentissages. Je demande au Seigneur et à mes frères et soeurs de m'aider.

OU ...*En ses propres mots.*

L'Uniforme scout

Il a une triple fonction:



1. Un signe d'appartenance, une façon de s'identifier, de se reconnaître comme scout et entre scouts. Les couleurs, les insignes, le foulard permettent de savoir de quelle unité, de quel groupe, de quelle région et de quel pays provient un scout. Par ailleurs, l'uniforme supprime les différences de classe, de race et de nationalité.
2. Une reconnaissance publique, car il permet d'identifier et de reconnaître les scouts.
3. Une utilité pratique, car il est résistant et confortable pour les activités.

Le foulard et la croix de promesse font partie de l'uniforme, mais ne peuvent être portés qu'à partir du moment où la promesse a été prononcée.

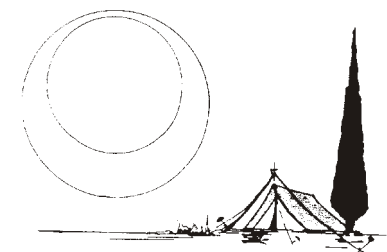
Le Salut scout



Il se fait de la main droite, la paume tournée vers l'extérieur, le pouce appuyé sur l'ongle du petit doigt replié, les trois autres doigts étendus verticalement.

Ces trois doigts symbolisent la triple promesse (respect de la Loi, éducation des jeunes, rayonnement du scoutisme), les trois principes (confiance, amitié et foi), les trois vertus (franchise, dévouement et pureté).

Le pouce appuyé sur le petit doigt signifie: le fort protège le faible.



L'Équipe de Pastorale du District